

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au Congrès EMDR et Dissociation organisé par le laboratoire APEMAC/EPsAM du 17 au 18 novembre 2015, sont fixés comme suit :

	Inscription avant le 01/05/15	Inscription après le 01/05/15
Standard	350 €	450 €
Membres d'EMDR Europe	280 €	
Tarif REHALTO	270 €	
Stagiaires en Formation continue	180 €	
Etudiants en Formation initiale	100 €	
Demandeurs d'emploi	100 €	550 €
Institutions	450 €	
Cocktail dinatoire du 17/11/15 (optionnel)	40 €	

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire APEMAC / EPsAM et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 28 avril 2015



Pierre MUTZENHARDT